

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 mars 2018

SCHEMA
REGIONAL
D'AMENAGEMENT,
DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE ET
D'EGALITE DES
TERRITOIRES
AUVERGNE-
RHONE-ALPES :

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 15 mars 2018

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Membres présents :

ADOPTION DE LA
DEUXIEME
CONTRIBUTION DU
POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

• Délégués titulaires :

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Claude
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Jean-François CICLET – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI –
M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Jean NEURY

N° CS2018-11

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 29

Pouvoirs : 4

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Michel MERMIN –
Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de
M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN,
suppléante de M. Régis PETIT – M. Denis LINGLIN,
suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Michel
BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN –
M. François DEVILLE suppléant de M. Claude
MANILLIER

- **Délégués représentés** :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

- **Délégués excusés** :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude MANILLIER

**SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)
AUVERGNE-RHONE-ALPES :**

ADOPTION DE LA DEUXIEME CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la loi NOTRe, s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Document intégrateur par excellence, le SRADDET constitue le support d'une stratégie transversale sur les questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. A cet effet, il reprend le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Dans les territoires, les SCOT, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux « prennent en compte » les objectifs et sont « compatibles » avec les règles générales du SRADDET. Après l'approbation du SRADDET, les documents concernés devront se mettre en compatibilité à l'occasion de leur prochaine révision. La Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit d'adopter son SRADDET en juillet 2019.

Compte tenu de l'impact du SRADDET sur les politiques et stratégies portées par le Pôle métropolitain du Genevois français, ce dernier souhaite contribuer de façon constructive à l'élaboration du schéma. A cet effet, il a déjà élaboré une première contribution (délibération du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français) en date du 29 juin 2017 et participé activement à différents temps de concertation (participation aux réunions de concertation organisées dans l'Ain et la Haute-Savoie en juin 2017, aux échanges organisés sous l'égide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des SCOT en octobre 2017).

Cette nouvelle contribution s'inscrit dans le même esprit de participation. Elle vise à détailler, dans les territoires constitutifs du Pôle métropolitain du Genevois français, les projets et actions qui pourraient être mis en avant dans le cadre de la politique régionale, et dont certains se retrouvent dans le Contrat de Plan Etat Région. Elle complète la première contribution du Pôle métropolitain, laquelle s'attachait à mettre en lumière les enjeux de notre métropole transfrontalière et les documents de planification élaborés à l'échelle du Grand Genève et du Genevois français. En effet, en matière d'aménagement du territoire, il semble indispensable de veiller d'une part à la cohérence d'une stratégie d'ensemble et d'autre part à la bonne prise en compte des spécificités du territoire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la seconde contribution du Pôle métropolitain du Genevois français au SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, telle que modifiée en cours de séance et jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre ladite contribution à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

28 MARS 2018

Publié ou notifié le

28 MARS 2018

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le



ID : 074-200075372-20180322-CS2018_11-DE

**A l'attention de la Région Auvergne-
Rhône-Alpes**

Ambilly, le 22 mars 2018

Objet : Seconde contribution du Pôle métropolitain au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

1. Préambule

La Région Auvergne – Rhône-Alpes, conformément à la loi NOTRe, s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Document intégrateur par excellence, le SRADDET constitue le support d'une stratégie transversale sur les questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. A cet effet, il reprend le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Dans les territoires, les SCOT, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux « prennent en compte » les objectifs et sont « compatibles » avec les règles générales du SRADDET. Après l'approbation du SRADDET, les documents concernés devront se mettre en compatibilité à l'occasion de leur prochaine révision. La Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit d'adopter son SRADDET en juillet 2019.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a donc souhaité contribuer de façon constructive au processus d'élaboration du Schéma :

- Contribution du Pôle métropolitain du Genevois français (Délibération du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français, en date du 29 juin 2017)
- Participation aux réunions de concertation dans l'Ain et la Haute-Savoie en juin 2017,
- Participation aux échanges organisés sous l'égide de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et la Fédération des SCOT le 19 octobre 2017.
- Participation à la séance de travail entre représentants des SCOT et la Région Auvergne – Rhône-Alpes le 24 octobre 2017.

Cette nouvelle contribution s'inscrit dans le même esprit de participation. Elle vise à détailler, dans les territoires constitutifs du Pôle métropolitain du Genevois français, les **projets et actions** qui pourraient être mis en avant dans le cadre de la politique régionale. Elle complète la première contribution du Pôle métropolitain de juin 2017, laquelle s'attachait à mettre en lumière **les enjeux** de notre métropole transfrontalière et **les documents de planification** élaborés à l'échelle du Grand Genève ou du Genevois français. En effet, en matière d'aménagement du territoire, il nous semble indispensable de veiller d'une part à la cohérence d'une stratégie d'ensemble et d'autre part à la bonne prise en compte des spécificités du territoire. **C'est pourquoi la présente contribution fait apparaître les éléments relatifs à la stratégie du Pôle métropolitain du Genevois français et détaille certains projets, à titre d'illustration et sans viser à l'exhaustivité (encadrés).**

La Région Auvergne – Rhône-Alpes souhaitera sans doute permettre au SRADDET d'atteindre ses objectifs en précisant le lien entre son document stratégique et l'éventuelle contractualisation avec les

collectivités territoriales. Auquel cas, le soutien régional, tant pour les projets que pour l'ingénierie qui permet de les concrétiser, est nécessaire.

A noter que les Contrats de Plan Etat-Région fournissent déjà une programmation des projets nécessaires au territoire d'ici 2020. La présente contribution s'appuie donc sur ces programmations qui seront annexées au document.

2. Aménagement du territoire :

1.1 Opérations urbaines, équipements et maîtrise foncière

1.1.1 Opérations urbaines d'envergure et opérations exemplaires

Afin d'œuvrer à un développement durable du territoire, le Pôle métropolitain s'engage fortement en faveur d'une articulation urbanisme – transports consolidée. Par leur localisation, les grands projets urbains du territoire doivent soutenir le déploiement des infrastructures de transports du territoire : il s'agit de prioriser, à chaque fois que cela est possible, la densification et le renouvellement urbain à proximité des pôles d'échanges multimodaux. Cela permet d'assurer le recours massif aux modes de transports collectifs et de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et sylvicoles, tout en participant à l'équilibre des territoires.

Les quartiers-gares du Léman Express et les projets urbains à proximité des infrastructures structurantes de transports collectifs (tramways et BHNS) sont donc particulièrement stratégiques au regard des enjeux de mobilité et de développement durable du territoire. L'avenir du territoire se joue dans ces espaces urbains restructurés qui favorisent une occupation plus vertueuse des espaces. Le SRADDET pourrait identifier ces opérations urbaines d'ambition régionale et accompagner le déploiement de ces projets avec le support des politiques régionales.

Ce soutien pourrait passer par le déploiement des outils financiers, administratifs et techniques nécessaires à la mobilisation du foncier, l'intégration du développement durable à toutes les étapes du projet (de sa conception à sa mise en œuvre et au-delà), le développement d'une gamme complète de logements, etc.

Les collectivités membres du Pôle métropolitain développent à leur échelle des projets urbains qui contribuent à un développement durable du territoire. Ce sont des projets situés dans des lieux stratégiques au regard des projets de mobilité (arrêt Léman Express, arrêt de Tram ou BHNS), qui permettent d'accueillir la population en densifiant l'urbanisation, et qui concourent à un développement économique métropolitain. Pour ces projets, il s'agit de promouvoir la qualité de conception, l'innovation, la gestion durable des ressources. Ces projets se veulent ambitieux, innovants, durables et nécessitent en général une politique foncière forte, parfois avec l'aide des EPF, pour pouvoir se réaliser.

Outre leur localisation à proximité des infrastructures de transports collectifs, ces projets urbains exemplaires proposent une mixité d'usage et de fonctions. Ils disposent d'une offre de services et de commerces de proximité et offrent toutes les aménités urbaines nécessaires, afin de limiter les déplacements.

Sur le Genevois français, plusieurs opérations urbaines auront un rayonnement régional, voir international. Le Projet de Territoire du Grand Genève 2016-2030 cartographie et recense les projets urbains les plus importants du territoire.

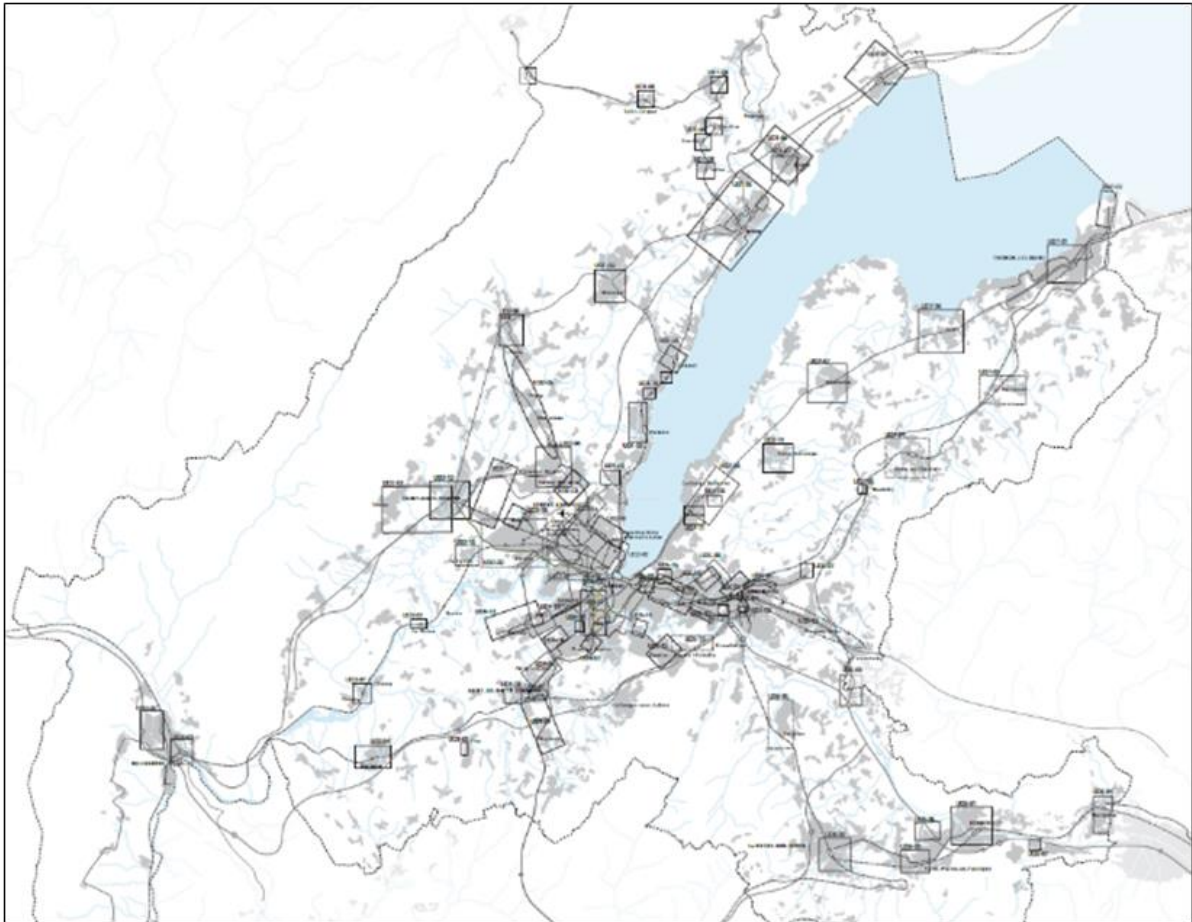


Figure 1 - Carte des projets urbains prévus dans le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030

Citons, à titre d'illustration :

- La ZAC Ferney – Genève Innovation (Communauté de Communes du Pays de Gex) est aux portes du Canton de Genève, desservie par le BHNS Gex – Cornavin, à proximité immédiate du CERN, de l'aéroport international de Genève et du quartier des organisations internationales. A l'horizon 2030, 2500 logements supplémentaires (Quartiers Paimboeuf et Très-La-Grange) seront construits, avec 30% de logements sociaux et 20% de logements abordables. 195 000m² de surfaces d'activités économiques seront développés. Une Cité Internationale des Savoirs s'étendra sur 10 ha et constituera un pôle de compétences dédié à la formation et au transfert de connaissances. En plus des organismes de formation privés et publics, la Cité offrira les équipements nécessaires à l'accueil de conférences et séminaires (Amphithéâtre, Salles de formation et de travail etc.). Les travaux de la ZAC Ferney – Genève Innovation offrent également l'opportunité de requalifier la zone d'activité commerciale et artisanale « La Poterie » avec 2000 emplois supplémentaires attendus d'ici 2030.
- Le quartier Porte de France, à Saint-Genis-Pouilly (Communauté de communes du Pays de Gex) s'étend sur 8ha et accueillera près de 450 logements, avec une densité minimale de 90

logements par hectare. Il accueille également le nouveau Lycée International, une maison de santé et une piscine.

- Le quartier Etoile – Annemasse – Genève (Annemasse Agglomération) se développe autour de la reconfiguration de la gare d'Annemasse, qui accueillera 4 millions de voyageurs par an dès 2019 avec la mise en service du Léman Express, devenant ainsi la 4^{ème} gare d'Auvergne – Rhône-Alpes (Selon données Fréquentation des gares 2016 – SNCF). Accueillant 1200 logements, bureaux, commerces, équipements de formation, espaces publics, espaces de loisirs, ce nouveau quartier se déploie sur 17 ha et répond au label éco-quartier avec une gestion exemplaire des ressources, une attention particulière portée à la qualité de vie et à la qualité des espaces bâtis et publics, etc.



Figure 2 - Perspective Etoile - Annemasse - Genève. Crédit © Gautier+Conquet

Un premier secteur « Etoile – Sud-Ouest », déjà réalisé, accueille plus de 20 000 m² de bureaux avec le siège d'Annemasse Agglo, l'Espace Région Auvergne - Rhône-Alpes d'Annemasse, la Maison de l'Economie et du Développement, la Cité de la Solidarité Internationale et la Cité des Métiers. 120 logements et un square de plus de 2000m² y sont également implantés.

- L'opération du secteur de Bénéry à Bonneville (Communauté de communes Faucigny-Glières) accueillera 800 logements sur près de 16 ha, à moins de 10 minutes du pôle d'échange multimodal de la gare de Bonneville. Ce quartier accueillera également un groupement de gendarmerie et 1 500 m² de locaux à vocation de services et commerces. En complément, des aménagements structurants pour les modes doux, comprenant l'aménagement d'une passerelle ferroviaire, sont prévus à l'horizon 2019 – 2022 (La mesure 15-25 présentée au Projet d'Agglomération 3 devrait faire l'objet d'un cofinancement par la Confédération suisse).
- Enfin, afin de renforcer l'articulation urbanisation – axe ferroviaire, de nombreux projets urbains sont en cours autour des gares du Léman Express (Thonon-les-Bains, Saint-Julien-en-Genoises, La Roche-sur-Foron, Bonneville, Reignier-Esery, Bons-en-Chablais, Perrignier, Bellegarde, etc.). La Région Auvergne – Rhône-Alpes accompagne financièrement la requalification des gares, mais la recomposition des quartiers autour de ces gares mériterait également d'être accompagnée fortement. Ils constituent en effet la colonne vertébrale d'un aménagement respectueux du territoire.

1.1.2 La maîtrise du foncier

Les projets d'aménagement du territoire ne peuvent être menés à terme sans une politique foncière forte et coordonnée des collectivités territoriales. La Région a initié une politique d'accompagnement

des territoires en la matière, qui doit être renforcée et pérennisée. Il peut s'agir d'un fond dédié à une politique foncière ou passer par le soutien renforcé aux outils fonciers existants au bénéfice d'opérations exemplaires. En effet, la mobilisation du foncier constitue véritablement le premier levier de l'action publique pour des opérations urbaines de qualité.

3. Mobilité :

Afin de rattraper le retard du territoire en matière de mobilité, près d'un milliard d'euros de réalisations sont engagés dans des projets d'infrastructures. Par le biais du SRADDET, la Région pourrait identifier les projets suivants, pour lesquels les maitrises d'ouvrage concernées auront besoin d'être accompagnées et soutenues dans leurs démarches.

3.1 Le ferroviaire : une priorité pour le territoire

Le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage en faveur d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement. A ce titre, le développement et l'organisation du réseau ferré constitue une priorité absolue pour le territoire, ainsi qu'en témoignent les travaux engagés pour optimiser le déploiement du Léman Express et de l'étoile ferroviaire.

Le développement et l'amélioration des infrastructures ferroviaires, formalisé entre autres dans le CPER 2015 – 2020, doit s'inscrire dans une visée prospective à l'horizon 2030 et au-delà.

Les premiers aménagements nécessaires au déploiement du Léman Express (Aménagements des courbes, devers et points de croisement entre Annemasse et La Roche-sur-Foron ainsi que l'allongement, la mise à niveau des quais, l'accessibilité, la traversée des voies, les éclairages pour les gares du Léman Express) ont fait l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPER 2015 – 2020. L'horizon de réalisation du SRADDET oblige à anticiper les phases suivantes d'amélioration, notamment dans la perspective 2020 – 2030. A cet horizon, l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire nécessitera des investissements lourds qu'il convient d'anticiper, de contractualiser et de financer (doublements partiels des voies sur les branches du réseau Léman Express entre Annemasse et La Roche-sur-Foron, entre Annemasse et Evian-les-Bains, entre La Roche-sur-Foron et Bonneville ; soit 294 M€ au total et amélioration de la signalisation Annecy – La Roche-sur-Foron et Sallanches – La Roche-sur-Foron pour 40 M€). L'amélioration de l'axe Bellegarde – Annemasse à l'horizon 2030, doit également apparaître dans le SRADDET afin d'initier les réflexions sur les modalités de son financement.

Au regard de l'articulation urbanisme / transports et des impératifs du développement durable, il apparaît indispensable que la Région s'investisse fortement pour favoriser l'utilisation du train. A ce titre, le doublement des voies, sur toutes les branches du réseau Léman Express, est un chantier essentiel à poursuivre. Le doublement des voies permet de limiter les arrêts pour croisement, de fluidifier le trafic et de fiabiliser le temps de parcours, garantissant ainsi au train un avantage à l'utilisation de véhicules individuels.

Cette priorité donnée au ferroviaire et à l'urbanisation autour des gares induit également de forts enjeux en ce qui concerne l'intégration des infrastructures ferroviaires au tissu urbain, notamment dans la gestion des passages à niveaux et des traversées des voies. L'aménagement des passages à niveaux constitue un enjeu de taille pour les projets urbains structurants des collectivités, largement complémentaire des compétences de la Région Auvergne – Rhône-Alpes en la matière.

A l'horizon 2030, et au-delà de la réalisation du CEVA, les principaux projets ferroviaires impactant et nécessaires pour le Genevois français sont les suivants :

- Mise en service du Léman Express et reconfiguration des gares concernées (ouvrages voies et gares).
- Accompagnement à la réalisation des PEM Léman Express du Genevois français : Machilly, Bons-en-Chablais, Perrignier, Thonon-les-Bains, Saint-Julien-en-Genevois, La Roche-sur-Foron, Reignier-Esery, Bonneville, Bellegarde, Valleiry, Annemasse. La réalisation de ces PEM s'accompagne généralement de création de P+R.
- Doublements partiels des voies sur les branches du réseau Léman Express entre Annemasse et La Roche-sur-Foron, entre Annemasse et Evian-les-Bains, entre La Roche-sur-Foron et Bonneville, amélioration de la signalisation Annecy – La Roche-sur-Foron et Sallanches – La Roche-sur-Foron. Amélioration de l'axe Bellegarde – Annemasse.
- Réactivation de la ligne Pied du Jura (fret et voyageurs) : inscrite au volet départemental Ain du CPER. La réactivation de cette ligne permettra de garantir à court terme la réalisation de travaux de mise à niveau pour le transport ferroviaire fret et particulièrement pour les déchets ménagers liés au SIDEFAGE, pour le transport de gravats et pour le transport des eaux minérales de Divonne-les-Bains.
- Soutien à une étude de faisabilité pour l'ouverture de certaines gares situées entre Seyssel et Bellegarde-sur-Valserine, en lien notamment avec les réflexions portées par le SCOT Usses et Rhône.
- Avant-projet de liaison Bellegarde – Le Fayet pour l'amélioration de la desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve (permettant de traiter le Pied du Salève, Annemasse-La Roche, La Roche-Le Fayet), inscrit au volet départemental Haute-Savoie du CPER (3 M€)
- Extension de l'offre TER sur la ligne dite « des Carpates » entre Bourg-en-Bresse, le Haut-Bugey et Bellegarde-sur-Valserine, conformément aux engagements du CPER dans le département de l'Ain

3.2 Les projets de transports publics et P+R

A l'horizon 2030, une offre en transports en commun structurée à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français devra voir le jour et s'articuler avec le Léman Express. Cette offre doit permettre d'une part de développer un véritable réseau de transports urbains à l'échelle de l'agglomération et d'autre part de construire le rabattement sur les pôles d'échanges multimodaux.

La liste suivante n'est pas exhaustive, aussi il serait intéressant que le SRADDET valorise tout projet de transport en commun, qu'il soit prévu à court, moyen ou long terme.

- 3 nouvelles lignes de tramways sont actuellement prévues : tramway de Saint-Genis-Pouilly (dont aménagement routier connexe prévu au niveau de Porte de France), tramway de Saint-Julien-en-Genevois, prolongation du tramway (ligne 12) d'Annemasse (seconde partie).
- Viennent en complément les BHNS d'Annemasse, du Pays de Gex, et du Chablais (Sciez-Genève) qu'il s'agit de compléter avec des liaisons à haut niveau de service sur les autres axes structurants : Vallée de l'Arve, Bellegarde – Pays de Gex, Annemasse – Archamps – Saint-Julien, etc.
- 25 nouveaux P+R (représentant 3600 places de stationnement) sont prévus d'ici 2020. Cette offre devrait s'accroître d'ici 2030 afin de mailler le territoire et rabattre vers les gares du Léman Express ou vers les trams et BHNS.
- L'offre lacustre, doit quant à elle être développée, en lien avec les déplacements domicile – travail transfrontaliers.

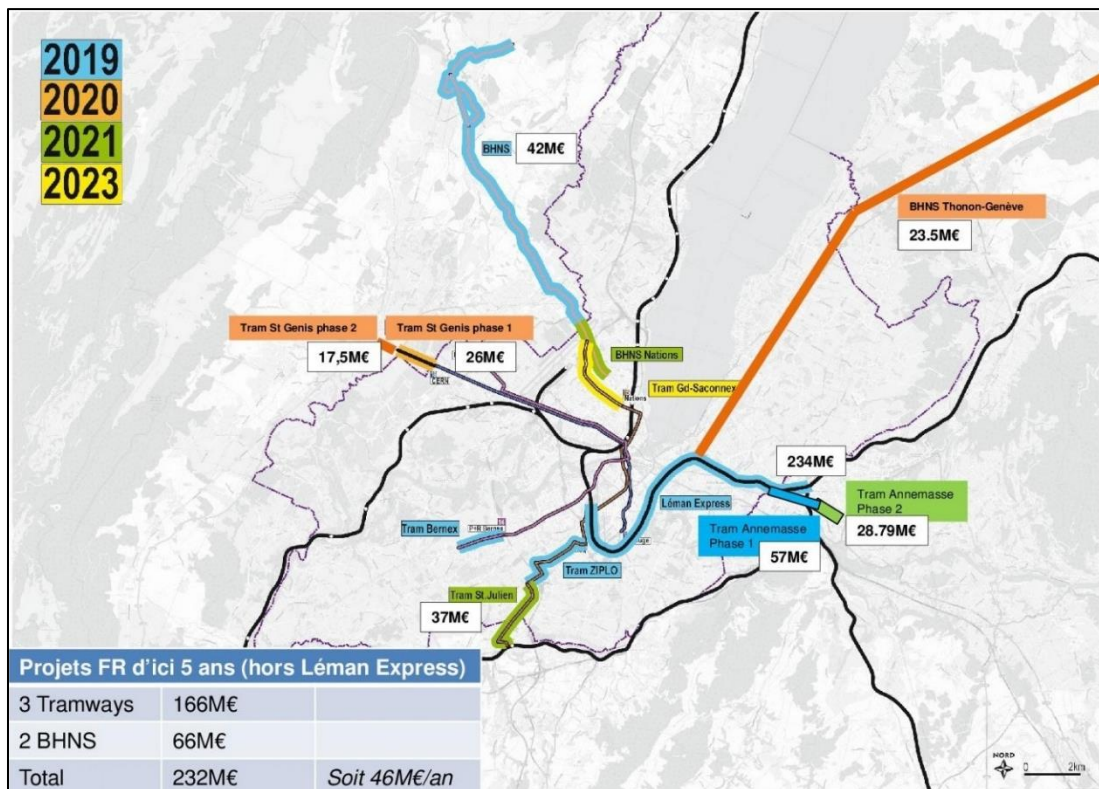


Figure 3 - Les Grands projets de Transport Collectifs du Grand Genève d'ici 5 ans

3.3 Modos actifs

Le Schéma cyclable du Grand Genève met en lumière un certain nombre de projets et de besoins en matières d'infrastructures pour les modos actifs.

- D'ici 5 ans : 200 km de nouvelles voies sont prévues pour les modos actifs.
- Il est également nécessaire de prévoir les équipements pour le stationnement des vélos (consignes à vélos à proximité des gares ou dans les cœurs de ville, etc.).

3.4 Infrastructures routières

Un certain nombre de projets routiers devraient également apparaître dans le SRADDET au regard de leur importance :

- Inscription du désenclavement du Chablais comme infrastructure d'importance régionale.
- Inscription de l'amélioration de la desserte routière entre Bellegarde-sur-Valserine et le Pays de Gex dans un objectif de sécurisation et fluidification des flux.
- Projets routiers du territoire : Echangeur de Viry, nœuds de Findrol et d'Etrembières.
- Enfin, il est porté à la connaissance de la Région Auvergne – Rhône-Alpes le projet dit de « Traversée du lac » porté par le Canton de Genève. Sa réalisation aurait des impacts majeurs sur l'aménagement du Genevois français. A ce titre, l'implication de la Région dans le cadre des réflexions transfrontalières est souhaitée.

3.5 Actions relatives au déploiement des services à la mobilité

Au-delà des projets d'infrastructures, le SRADDET doit contribuer au changement des pratiques de mobilité avec la reconnaissance de services à la mobilité : covoiturage, autopartage, démobilité et développement de tiers-lieux, outils de prévision de trafic, écrêtage des heures de pointe, etc. La Région pourrait ainsi apporter son soutien à l'identification et à l'équipement des infrastructures de covoiturage et favoriser la connexion entre les plateformes locales et la plateforme régionale de covoiturage.

Plusieurs projets très concrets sont ainsi en cours ou bien prévus dans les années à venir pour le Genevois français :

- La mise en place d'une Maison de la mobilité.
- Une plateforme de services numériques ouverte à l'ensemble du territoire.
- Le déploiement de l'autopartage.
- Le développement de tiers-lieux.

Enfin, le Pôle métropolitain du Genevois français a fait de la mobilité sa priorité absolue. Le Schéma Métropolitain de Mobilité, adopté en décembre 2017, fixe la stratégie du Pôle en la matière et détaille les actions à mettre en œuvre pour les trois prochaines années. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Pôle métropolitain s'affirme comme autorité organisatrice des mobilités nouvelles. Dans un contexte de redistribution des compétences en matière de mobilité, les modalités d'association avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes pourraient être précisées concernant :

- La définition, la mise en œuvre et le financement des services de transports collectifs transfrontaliers,
- Les services de transports collectifs interurbains,
- Le développement de l'intermodalité,
- Les principes de cohérence Aménagement / Transports à l'échelle régionale.

Cela pourrait notamment passer par deux actions :

- Examiner les conditions d'une délégation de certaines lignes interurbaines au Pôle métropolitain
- Garantir l'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français aux réflexions régionales sur la tarification multimodale transfrontalière.

4. Environnement et transition énergétique

L'ensemble des stratégies et actions portées par le Pôle métropolitain du Genevois français, en matière d'aménagement comme de mobilité, concourent à la transition énergétique du territoire.

4.1 La reconnaissance des territoires TEPOS

L'articulation entre les différentes échelles et dispositifs visant à accompagner la transition énergétique est essentielle. A ce titre, le SRADDET doit stipuler clairement la façon dont les politiques publiques d'aménagement doivent servir la transition énergétique de la Région Auvergne – Rhône-Alpes. L'action en faveur de la transition énergétique est une nécessité, au regard des enjeux particuliers de nos territoires et constitue une opportunité forte pour l'innovation et le développement économique du territoire. (Voir à ce sujet la partie relative au Développement économique).

Le SRADDET pourrait accompagner les territoires dans une meilleure définition de leur potentiel en matière d'énergie renouvelable et *in fine*, une meilleure valorisation de leurs ressources :

- En matière de géothermie, les communautés de communes pourraient être soutenues dans les études qu'elles portent pour améliorer la connaissance du potentiel géothermique.
- Un cadastre solaire porté par une société publique locale pourrait également voir le jour.
- L'exploitation hydroélectrique sur le bassin versant de l'Arve est appelée à croître, notamment par l'installation de nouveaux équipements en rivière et le développement de micro centrales, en accord avec les orientations du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve (SAGE) de l'Arve.
- La production d'hydrogène « propre » est également à considérer.
- Par ailleurs certains projets comme les réseaux d'énergie pour la ZAC Ferney-Genève Innovation ou la mise en place de réseau de chaleur dans le Pays de Gex en lien avec le CERN pourraient également être valorisés.
- Enfin le développement de la méthanisation, du GNV, l'extension du fonds air/bois et les plateformes de rénovation énergétiques font également partie des projets importants du territoire dans le cadre de la transition écologique et énergétique.

La maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et de récupération afin d'aller vers un « territoire à énergie positive » nécessitera des investissements soutenus dans les territoires.

Le protocole d'actions PACT'AIR prévoit par ailleurs un certain nombre d'actions, pour lesquelles la Région est identifiée comme maître d'ouvrage et/ou partenaire, qui pourraient être identifiées dans le SRADDET comme des bonnes pratiques.

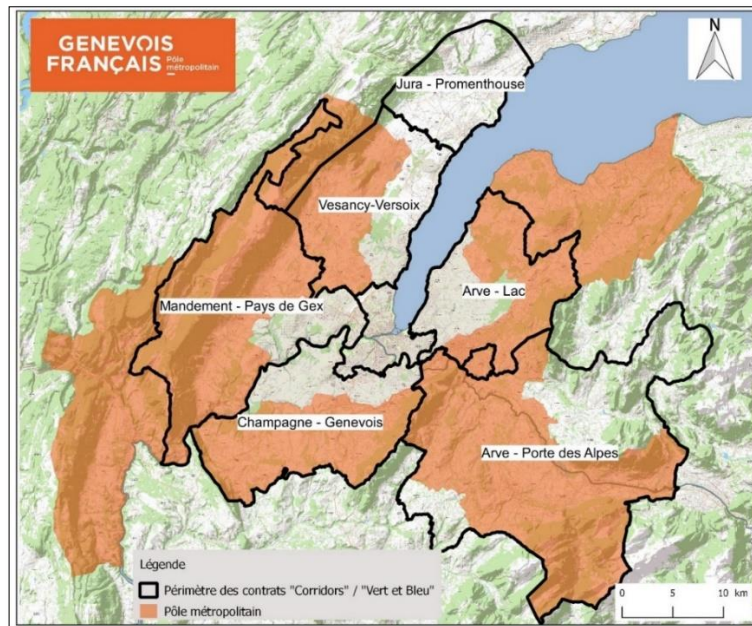
Le Schéma Régional de valorisation de la biomasse, qui sera inclus dans le SRADDET doit permettre d'alimenter les logiques d'économie circulaire, avec des expérimentations à mener à un niveau local. Un enjeu de structuration de la filière de traitement, stockage, recyclage des déchets inertes en France existe par ailleurs sur le territoire, compte-tenu de sa très forte dynamique de construction.

4.2 Trame verte et bleue : cohérence écologique et contrats corridors

Le Pôle métropolitain et le Grand Genève s'étaient engagés fortement dans l'élaboration du SRCE de l'ancienne Région Rhône-Alpes. Le travail d'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, y compris à l'échelle transfrontalière, et les plans d'actions qui ont été construits doivent être repris par le SRADDET afin de permettre la pérennisation des actions entreprises. Il convient donc de reprendre les éléments des contrats corridors du Projet de Territoire du Grand Genève, qui sont basés sur cette identification. Les trames vertes et bleues du SRADDET doivent reprendre le travail réalisé sur le SRCE de la Région Rhône-Alpes, qui avait fait l'objet d'une concertation très efficace pendant plus de deux ans. Afin d'amplifier les effets de cette dynamique sur nos territoires en tension, le SRADDET pourrait accompagner de façon opérationnelle les maîtrises d'ouvrage. La pérennité des actions et le renouvellement des dispositifs existants doit également être évoquée. Il faut assurer la continuité des contrats corridors et contrats verts et bleus existants.

L'ensemble des contrats corridors et contrats verts et bleus devraient utilement être pérennisés, voire étendus pour les territoires qui n'en bénéficient pas.

- Le contrat corridor biologique du Pays de Gex est ainsi noté au CPER de l'Ain.



5. L'agriculture :

Pour le Genevois français, comme pour la Région Auvergne – Rhône-Alpes, l'accompagnement et le soutien à la filière agricole représente un enjeu stratégique. Les SCOT ont déjà identifié les espaces agricoles d'intérêt pour leurs territoires. Ces trames jaunes pourraient être utilement reprises par le SRADDET. De nouvelles formes d'agriculture doivent être rendues possibles : couveuses agricoles, installations d'activités agricoles en zone d'activité, etc. Le soutien de ces initiatives et expérimentations à travers le SRADDET serait intéressant.

6. Stratégie et armature économique, enseignement supérieur

6.1 Une stratégie pour renforcer l'attractivité économique du Genevois français

Le Genevois français, au sein du Grand Genève, est véritablement un territoire stratégique pour la Région Auvergne – Rhône-Alpes, puisqu'il constitue la porte d'entrée vers la Suisse Romande. Par ailleurs, les sept axes d'excellence (Santé et bien-être, Solidarité, Alimentation, Habitat durable, Mobilité, Industrie du futur et numérique, Sports) qui fondent le développement économique de ce territoire, sont pleinement compatibles avec les objectifs du SRDEII.

Le SRADDET pourrait identifier les zones d'activités économiques d'envergure régionale, afin d'y permettre le déploiement d'actions de requalification ambitieuses : qualité et accessibilité des zones d'activités, amélioration des services aux entreprises. La requalification des zones d'activités doit être encouragée afin de garantir la compétitivité du territoire d'Auvergne – Rhône-Alpes sur la scène européenne et mondiale.

Pour le Genevois français, des zones d'activités d'envergure métropolitaine existantes ont été identifiées par le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) pour supporter le développement du Genevois français. Huit projets d'espaces en développement recèlent également un potentiel métropolitain et doivent viser un niveau de qualité et de service très ambitieux. La Région Auvergne – Rhône-Alpes pourrait accompagner financièrement un aménagement plus vertueux de ces zones. Le SAE étant en cours de finalisation, la cartographie ci-après constitue une ébauche de l'armature économique du Pôle métropolitain du Genevois français et sera confirmée prochainement. Elle sera revue tous les 5 ans à travers une révision du Schéma d'Accueil des Entreprises.

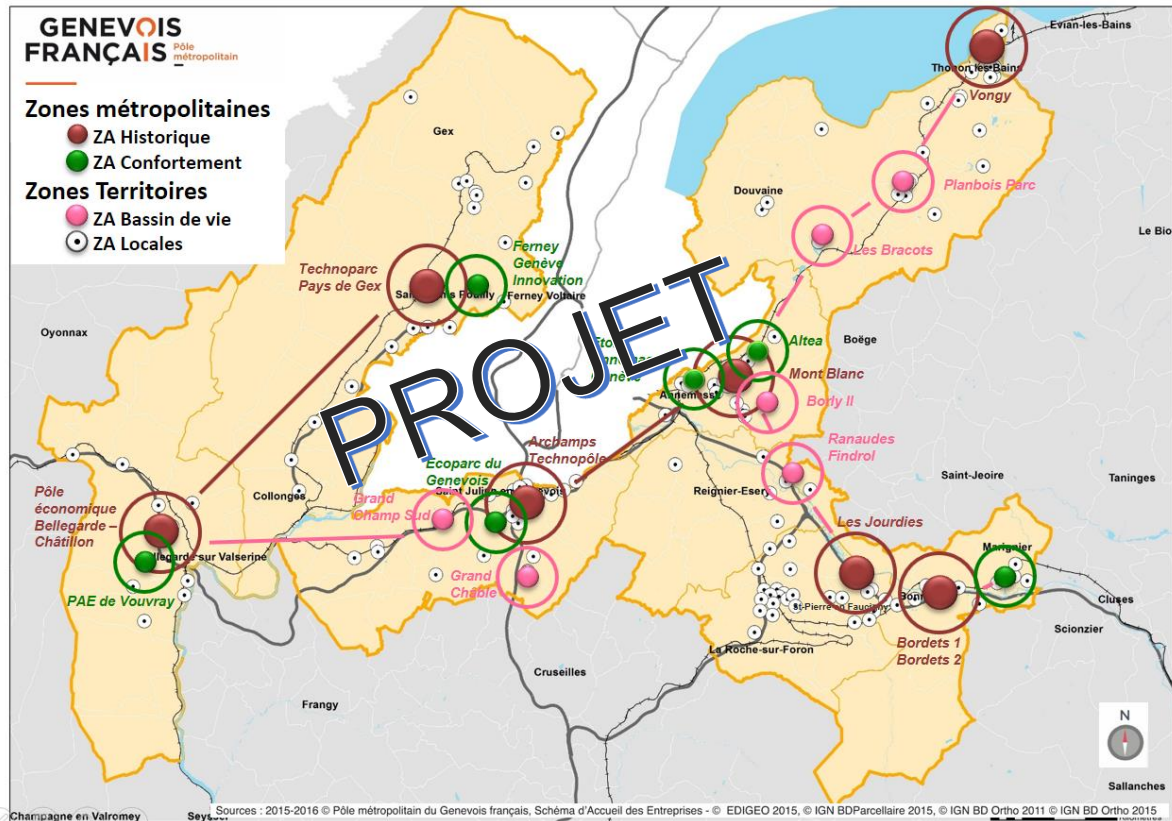


Figure 4 - Projet d'armature économique du Genevois français

Le Schéma d'Accueil des Entreprises identifie un certain nombre d'outils à développer et à soutenir pour favoriser la réhabilitation des zones d'activités. Il existe un véritable enjeu de reconquête des zones d'activités et de la réhabilitation des friches, notamment industrielles. Les leviers de mobilisation sont à préciser et portent notamment sur la (re)mobilisation du foncier, la dépollution des sols, la transformation des équipements existants etc.

La Région Auvergne - Rhône-Alpes pourra être amenée à préciser sa politique de soutien aux zones d'activités.

Le SRADDET pourrait également encourager les dynamiques de circuits-courts et d'économie circulaire, notamment pour atteindre les objectifs régionaux en matière de prévention, recyclage et valorisation des déchets.

6.2 Armature commerciale du Genevois français

Un Schéma métropolitain d'aménagement commercial, en cours d'élaboration au sein de l'interSCOT du Pôle métropolitain, permettra de se doter de règles du jeu communes sur les questions de l'implantation et du développement commercial. Il sera finalisé à la fin de l'année 2018.

En matière d'aménagement du territoire, les enjeux de renforcement et de revitalisation des centralités sont particulièrement prégnants et doivent être soutenus afin d'offrir des centres-villes de qualité, qui participent à une articulation urbanisme / transports efficiente.

6.3 Enseignement supérieur

Territoire naturel d'articulation entre la Suisse et Auvergne Rhône-Alpes, le Genevois français pourrait être le lieu de coopérations entre Universités, Ecoles Polytechniques (EPFL), Ecoles d'ingénieurs et acteurs de la formation autour d'opérations portées localement.

Le Pôle métropolitain mène, avec les acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur, une démarche sur l'établissement d'une offre complémentaire, en réseau sur le territoire et avec les différents pôles d'enseignement rhônalpins et départementaux.

A travers cette démarche soutenue par le CPER, il s'agit d'initier un projet de développement de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur du territoire du Genevois français, dans la dynamique du Grand Genève. Ainsi, il s'agit d'engager :

- à partir des entreprises et acteurs du territoire, un réseau et une fonction d'interface entre les forces économiques et d'innovation d'Auvergne -Rhône-Alpes et de la Suisse romande ;
- un développement répondant à la fois aux besoins locaux et visant la coopération transfrontalière ;
- des actions de coopérations transfrontalières comme levier de croissance et de développement pour les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation d'Auvergne Rhône-Alpes et du Grand Genève ;
- des expérimentations comme principe d'action.

Le système d'enseignement supérieur et recherche local constitue véritablement un vecteur de création de valeur et d'emplois, d'attractivité répondant aux besoins des entreprises du territoire, et à ceux générés par la dynamique démographique et urbaine. L'objectif est bien de développer une offre répondant aux besoins des entreprises, aux évolutions économiques et aux capacités d'innovation du Genevois français, en assumant sa dimension transfrontalière.

Le déploiement de ces projets fait l'objet d'une demande de cofinancement dans le cadre du CPER.

Dans ce cadre, divers projets sont en cours, liés aux axes de développement du Genevois français et aux axes du SRDEII, en complément des pôles d'enseignement supérieurs existants qu'il s'agit de conforter. Ainsi, dans le Genevois français les sites de la ZAC Etoile Annemasse Genève, de la Cité Internationale des Savoirs à Ferney-Voltaire, de l'ESI Archamps, de l'ENILV à la Roche-sur-Foron, le Campus des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme à Thonon-les-Bains et l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement à Bonneville pourraient être inscrits dans le

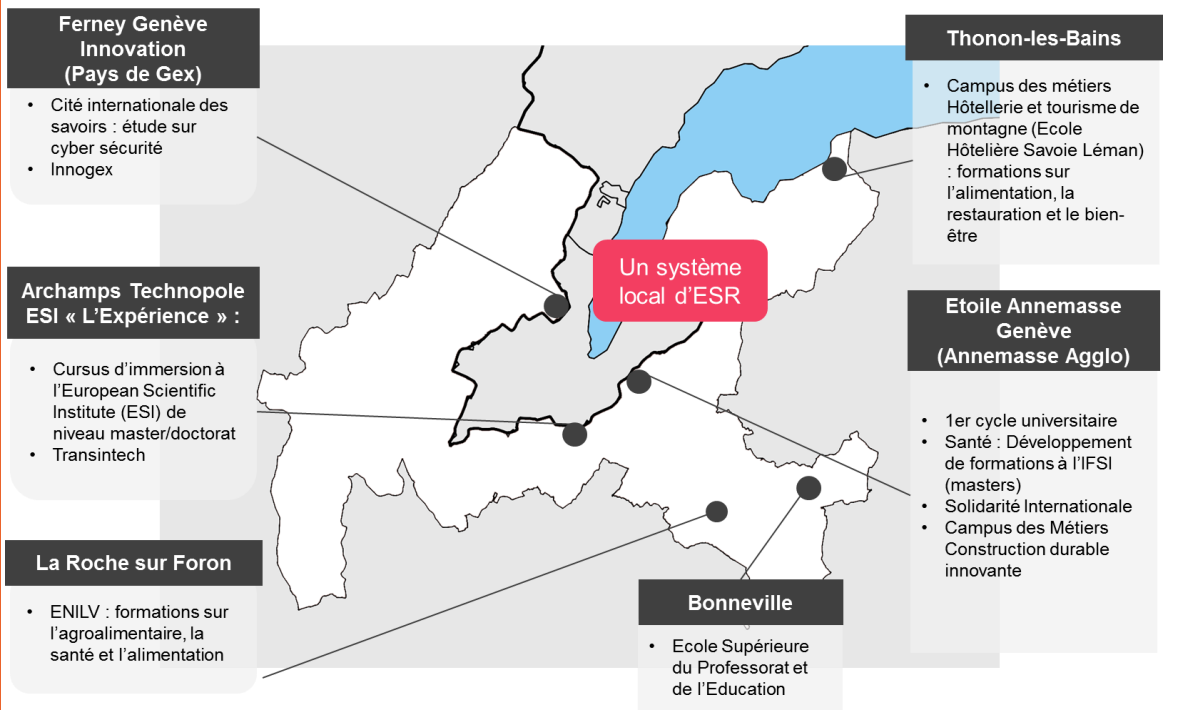


Figure 5 - Pôles d'enseignement supérieur et recherche